

Portant proclamation des résultats du renouvellement de deux sièges de représentants et deux représentants et deux représentants suppléants au Conseil de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Créteil

Scrutin du 31 janvier 2018
Nombre de sièges à pourvoir : 2

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) dans leur rédaction issue des modifications approuvées par délibération en date du 10 novembre 2017 ;
Vu les statuts de l'Etablissement supérieur du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Créteil en date du 11 juillet 2014 ;
Vu l'arrêté n°2017-61 portant modalités d'organisation des opérations électorales pour le renouvellement de deux sièges de représentants du collège F - Usagers, d'un siège au sein du collège A dit « des professeurs d'université et personnels assimilés » et d'un siège au sein du collège B dit « des maîtres de conférences et personnels assimilés », au Conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de
Vu les procès verbaux de dépouillement des urnes en date du 26 janvier 2017 ;

CONSIDERANT

	Inscrits	émargements	Votants	Blancs ou nuls	Exprimés	LISTE : "FSU "Pour une formation de qualité"	LISTE : "FNEC-FP-FO"	LISTE : "UNSA Education"	LISTE : "CGT Educ'Action"	LISTE : "SGEN CFDT Académie de Créteil"
Total	5326	317	317	3	313	130	87	54	25	17
Blancs ou nuls				3						
Exprimés				313						
Nombre de sièges				2						
Quotient électoral				156,5						

Répartition des sièges	1er calcul		2ème calcul		Total sièges obtenus
	Nb voix obtenues	Quotient électoral	Calcul Sièges	Reste	
LISTE : "FSU "Pour une formation de qualité"	130	156,5	0,830670927	0	130
LISTE : "FNEC-FP-FO"	87	156,5	0,555910543	0	87
LISTE : "UNSA Education"	54	156,5	0,345047923	0	0
LISTE : "CGT Educ'Action"	25	156,5	0,159744409	0	0
LISTE : "SGEN CFDT Académie de Créteil"	17	156,5	0,108626198	0	0

Article 1er : Sont proclamés élus :

Titulaires		Suppléants	
LISTE : "FSU "Pour une formation de qualité"	1. Pauline BATOT	1. Michael MORERA	
LISTE : "FNEC-FP-FO"	1. Florian LAINEY	1. Dina BLANCHÉDENT	

Article 2 : La Directrice et le Responsable administratif de l'ESPE sont chargés, chacune et chacun pour ce qui le ou la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 1er février 2018

Le Président de l'Université
Frédéric Gervais